

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE JEUDI 27 SEPTEMBRE 2012 A LA SALLE DES FETES DE BELMONT

Le jeudi 27 septembre 2012, à 19h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de BELMONT, sous la présidence de Monsieur Henri SAINTIGNY.

26 titulaires présents:

MM RICHE Jackie, OUDOT Francis, GILLET Denis, DEMANGE René, CARITEY Cyril, MARTINET Gilles, SAINTIGNY Henri, GRANDMOUGIN Jean Pierre, SARRE Vincent, NOEL Rémy, LOMBARD Patrice, PARISOT Jean-Marie, DAVAL Brice, SEGUIN Michel, GRANDJEAN Michel, TOURDOT Roger, PERNOT Jean, LALLOZ Jacques, ANTOINE Francis, BONNET Yves, CHATELOT Henri, BEURIER Patrice, MMES FRESLIER Marie-Claire, DAVIOT Rose-Marie, POULMAR Gilberte, VALDENNAIRE Marie-France.

5 titulaires absents représentés par un suppléant:

- M. PINOT Régis donne pouvoir à M. RIBAUD Alain
- M. DAVAL Jean-Marc donne pouvoir à M. LAMBOLEY Hervé
- MME MAIROT Marie-Ange ne donne pouvoir à MME BERNARD Anne-Marie
- MME TORTISSIER Virginie donne pouvoir à M. LEVREY Paul
- M. CLAUDEL Hubert donne pouvoir à M. LAMBOLEY Claude

5 titulaires absents non représentés:

- MM CLAUDE Roger, MOUGENOT Michel, MOUGENOT Bernard, MMES GROSJEAN Céline, VALDENNAIRE Sylviane.

DATE DE CONVOCATION	19 septembre 2012
Délégués votants	31
Délégués titulaires	26
Délégués suppléants	5
Absents	5

Secrétaire de séance: Monsieur Michel SEGUIN

Le Conseil Communautaire réuni à la majorité de ses membres en exercice, Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

Le Président ouvre la séance à 19h40.

Il rappelle que le Conseil Communautaire a été précédé d'un bureau le septembre 2012.

Ordre du jour :

- Avenant au contrat Appui+ 2007/2013
- Recrutement d'un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité
- Dissolution du SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) de Melisey
- Attribution d'une subvention « Façade » pour travaux dans le cadre de l'OPAH N°14
- Attribution d'une subvention « Ménages Très Modestes » dans le cadre de l'OPAH N° 24- N°25- N°26
- Attribution d'une subvention « Ménages Modestes » dans le cadre de l'OPAH N°19- N°20

- Budget Ordures Ménagères – Annulations et réductions 2012
- Budget SPANC – Annulations 2012
- Groupama – Chèque de remboursement
- Mandat au centre de gestion 70 pour conduite de la procédure de renouvellement du contrat groupe assurance statutaire 2013-2016
- Attribution des marchés de SPS et Contrôle technique – Aménagement de 4 pôles périscolaires
- Approbation de la révision simplifiée n°2 du PLU de Melisey
- Avenants aux lots 1,2,3,4,5 et 7 aux marchés de travaux pour l'aménagement de nouveaux vestiaires et réhabilitation de la salle de sport du gymnase des Mille Etangs.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour deux points supplémentaires :

- Attribution d'une subvention « Façades » pour travaux dans le cadre de l'OPAH – N°15
- Attribution d'une subvention « Ménages très modestes » pour travaux dans le cadre de l'OPAH – N°27

Et de modifier le point n°2 en rectifiant l'intitulé par :

- Communication – recours à un prestataire de service.

Le conseil communautaire autorise le Président à procéder à cette modification.

M.SAINTIGNY remercie Stéphane JOLY de l'Association Des Cantons d'Héricourt (ADCH) de sa présence pour un exposé sur le bilan de la clause d'insertion dans le marché de réhabilitation du gymnase des Mille Etangs.

CLAUSE D'INSERTION DANS LES MARCHES PUBLICS

Voir présentation annexée.

DEL. 66 – AVENANT AU CONTRAT APPUI + 2007/2013

Rapporteur : Henri SAINTIGNY

La signature du Contrat APPUI + 2007/2013, le 23 novembre 2007 avait permis de mobiliser des crédits à hauteur de 301 150 € sur les actions suivantes :

- mise en œuvre du plan paysage
- mise en place d'un accueil périscolaire sur le territoire communautaire
- création d'une maison des étangs
- extension du SIG

La commission permanente du Conseil Général lors de sa séance du 31 août 2009 avait accepté de ré abonder l'enveloppe initiale de 13 150 € (le nombre d'habitant évoluant de 6 023 à 6 286 en 2009, une dotation de 50 € / habitant avait été octroyée) amenant la nouvelle enveloppe à 314 300 €.

Il apparaît aujourd'hui que la Communauté de Communes n'est pas en mesure de réaliser l'ensemble des actions dans leur intégralité.

C'est pourquoi, il est proposé de réaffecter les crédits mobilisés sur les actions « création d'une maison des étangs » et « extension du SIG » soit 317 200 € sur l'action « mise en place d'un accueil périscolaire sur le territoire communautaire ».

De plus, il propose d'annuler l'action « mise en œuvre du plan paysage » et d'en informer le Conseil Général que la collectivité n'utilisera pas les crédits réservés à cet effet.

A la majorité (30 voix pour et 1 contre), le Conseil Communautaire AUTORISE le Président à solliciter le Département de la Haute-Saône pour le redéploiement des crédits APPUI+ des actions « création d'une maison des étangs » et « extension du SIG » sur l'action « mise en place d'un accueil périscolaire », à l'informer de la non utilisation des crédits réservés pour la mise en œuvre du plan paysage.

DEL. 67 – COMMUNICATION – RECOURS A UN PRESTATAIRE DE SERVICE

Rapporteur : Henri SAINTIGNY

La communication de la Communauté de Communes était gérée depuis 2 ans par une jeune en contrat aidé. Lors de l'envoi des rapports il avait été proposé de la recruter sur une durée de 14 heures par semaine. Il s'avère que cette solution ne sera plus possible au regard des dernières nouvelles, cette dernière ayant été recrutée par une entreprise.

Pour pallier à un manque dans ce domaine, il a donc été proposé de faire appel à un prestataire de service - TOROP – pour une durée allant du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2013 à raison de 7h00 par mois. La mission consistera principalement à mettre à jour les données des sites internet et de la création d'une newsletter tous les 2 mois.

A la majorité (30 voix pour et 1 contre), le Conseil Communautaire ACCEPTE les termes de la convention.

DEL. 68 – DISSOLUTION DU SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) DE MELISEY

Rapporteur : Henri SAINTIGNY

La gestion complète de la collecte et du traitement des ordures ménagères et assimilés ont été transférés à la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2006.

Le syndicat avait été maintenu dans le seul but de conduire la réhabilitation de son site d'exploitation (chose faite en 2009). Il est donc maintenant possible que s'engage la procédure de dissolution.

En date du 28 mars 2012, le syndicat s'est prononcé sur sa dissolution et la reprise de gestion du site par la Communauté de Communes. Il reste à analyser régulièrement la qualité des eaux présentes à l'intérieur et en amont du site.

A l'unanimité (31 voix pour), le Conseil Communautaire ACCEPTE le suivi du site par la Communauté de Communes de la Haute-Vallée de l'Ognon.

DEL. 69-70-71-72-73-74-75-76 - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS POUR TRAVAUX DANS LE CADRE DE L'OPAH – Dossiers façades, ménages très modestes et modestes

Rapporteur : Henri SAINTIGNY

Le Conseil Communautaire, réuni le 22 juillet 2009, a délibéré en faveur de la mise en place d'une politique complémentaire aux dispositifs existants dans le cadre de la mise en œuvre d'une OPAH intercommunautaire en lien avec les Communautés de Communes des Mille Etangs et de Rahin & Chérumont au 1^{er} janvier 2010.

Une demande d'un ménage de la commune de MELISEY pour des travaux de façade d'un montant prévisionnel de 4 322.50 € H.T. entre dans les critères d'attribution de cette aide complémentaire par la Communauté de Communes de la Haute-Vallée de l'Ognon.

A l'unanimité (31 voix pour), le Conseil Communautaire VALIDE l'attribution d'une aide complémentaire d'un montant de 650 € à ce ménage.

Une demande d'un ménage de la commune de FRESSE pour des travaux de façade d'un montant subventionnable de 10 000 € H.T. entre dans les critères d'attribution de cette aide complémentaire par la Communauté de Communes de la Haute-Vallée de l'Ognon.

A l'unanimité (31 voix pour), le Conseil Communautaire VALIDE l'attribution d'une aide complémentaire d'un montant de 1 200 € à ce ménage.

Une demande d'un ménage de la commune de LA LANTERNE pour des travaux de remplacement de chaudière bois d'un montant prévisionnel de 4 523.00 € H.T. entre dans les critères d'attribution de cette aide complémentaire par la Communauté de Communes de la Haute-Vallée de l'Ognon.

A l'unanimité (31 voix pour), le Conseil Communautaire VALIDE l'attribution d'une aide complémentaire d'un montant de 678 € à ce ménage.

Une demande d'un ménage de la commune de BELFAHY pour des travaux de pose de porte d'entrée et de fenêtres d'un montant prévisionnel de 3 831.78 € H.T. entre dans les critères d'attribution de cette aide complémentaire par la Communauté de Communes de la Haute-Vallée de l'Ognon.

A l'unanimité (31 voix pour), le Conseil Communautaire VALIDE l'attribution d'une aide complémentaire d'un montant de 575 € à ce ménage.

Une demande d'un ménage de la commune de SERVANCE pour des travaux de pose de fenêtres isolantes et création d'ouvertures d'un montant prévisionnel subventionnable de 9 648.08 € H.T. entre dans les critères d'attribution de cette aide complémentaire par la Communauté de Communes de la Haute-Vallée de l'Ognon.

A l'unanimité (31 voix pour), le Conseil Communautaire VALIDE l'attribution d'une aide complémentaire d'un montant de 1 447 € à ce ménage.

Une demande d'un ménage de la commune de MELISEY pour des travaux de remplacement de chaudière bois-fuel par une chaudière à granulés d'un montant prévisionnel subventionnable de 10 000.00 € H.T. entre dans les critères d'attribution de cette aide complémentaire par la Communauté de Communes de la Haute-Vallée de l'Ognon.

A l'unanimité (31 voix pour), le Conseil Communautaire VALIDE l'attribution d'une aide complémentaire d'un montant de 1 500 € à ce ménage.

Une demande d'un ménage de la commune de MELISEY pour des travaux de pose de fenêtres isolantes d'un montant prévisionnel de 2 510.33 € H.T. entre dans les critères d'attribution de cette aide complémentaire par la Communauté de Communes de la Haute-Vallée de l'Ognon.

A l'unanimité (31 voix pour), le Conseil Communautaire VALIDE l'attribution d'une aide complémentaire d'un montant de 251 € à ce ménage.

Une demande d'un ménage de la commune de BELONCHAMP pour des travaux de pose de fenêtres et porte d'entrée d'un montant prévisionnel de 6 804.67 € H.T. entre dans les critères d'attribution de cette aide complémentaire par la Communauté de Communes de la Haute-Vallée de l'Ognon.

A l'unanimité (31 voix pour), le Conseil Communautaire VALIDE l'attribution d'une aide complémentaire d'un montant de 680 € à ce ménage.

DEL. 77 – BUDGET ORDURES MENAGERES – ANNULATIONS ET REDUCTIONS 2012

Rapporteur : Henri SAINTIGNY

2 annulations (195.00 €) et 3 réductions (162.50 €) ont été proposées au vote. Chacune des demandes a préalablement fait l'objet de pièces justificatives complémentaires et a recueillie l'avis des communes concernées.

A l'unanimité (31 voix pour), le Conseil Communautaire ACCEPTE ces annulations et réductions.

DEL. 78 – BUDGET SPANC – ANNULATIONS 2012

Rapporteur : Henri SAINTIGNY

1 annulation (8 €) a été proposée au vote. Cette demande a préalablement fait l'objet de pièces justificatives complémentaires et a recueilli l'avis de la commune concernée.

A l'unanimité (31 voix pour), le Conseil Communautaire ACCEPTE cette annulation.

DEL. 79 – GROUPAMA – CHEQUE DE REMBOURSEMENT

Rapporteur : Henri SAINTIGNY

L'assurance GROUPAMA a remboursé les frais liés au préjudice matériel de bris de glace à la salle sportive de Saint-Barthélemy pour un montant de 849.16 €.

A l'unanimité (31 voix pour), le Conseil Communautaire ACCEPTE le chèque de remboursement.

DEL. 80 – MANDAT AU CDG70 POUR CONDUITE DE LA PROCEDURE DE RENOUELEMENT DU CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE 2013/2016

Rapporteur : Henri SAINTIGNY

La communauté de communes peut souscrire un contrat qui garantit les frais laissés à la charge de la collectivité en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Le centre de gestion de la Haute-Saône peut négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise agréée et se réserver la faculté d'y adhérer. Cela permettrait de mutualiser les risques si plusieurs collectivités locales étaient intéressées.

A l'unanimité (31 voix pour), le Conseil Communautaire CHARGE le centre de gestion de négocier un contrat groupe.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité-paternité-adoption,
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : accident du travail, maladie ordinaire, maladie grave, maternité-paternité-adoption.

Durée du contrat : 4 ans à effet au 01/01/2013.

DEL. 81 – ATTRIBUTIONS DES MARCHES SPS ET BUREAU DE CONTROLE – AMENAGEMENT DE 4 POLES PERISCOLAIRES

Rapporteur : Henri SAINTIGNY

Une consultation pour les prestations de missions SPS et Bureau de contrôle concernant l'aménagement de 4 pôles périscolaires des communes de Melisey, Servance, Saint-Barthélemy et Ternuay avait été lancée.

Au regard de l'analyse des offres il a été proposé de retenir les entreprises suivantes :

- Mission SPS : DEKRA Conseil HSE pour un montant de 3 160.00 € HT
- Mission Bureau de contrôle : DEKRA Inspection pour un montant de 10 910.00 € HT.

A l'unanimité (31 voix pour), le Conseil Communautaire VALIDE les attributions des marchés cités ci-dessus.

DEL. 82 – APPROBATION DE LA REVISION SIMPLIFIEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE MELISEY

Rapporteur : Henri SAINTIGNY

Le 29 mars 2012 le conseil communautaire a prescrit la révision simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme de Melisey sur le secteur cadastré section E n°64 et 67 pour rectifier une erreur d'appréciation de classement de la zone en créant une zone UY dans le secteur de la « Ferme des Hauts », secteur situé en zone Natura 2000.

Au regard des conclusions du commissaire enquêteur et en l'absence d'observation écrite sur le registre de concertation.

A l'unanimité (31 voix pour), le Conseil Communautaire DECIDE d'approuver le dossier de révision simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme de Melisey.

DEL. 83 – AVENANTS AUX LOTS 1,2,3,4,5 ET 7 AUX MARCHES DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DE NOUVEAUX VESTIAIRES ET REHABILITATION DE LA SALLE DE SPORT DU GYMNASSE DES MILLE ETANGS

Rapporteur : Henri SAINTIGNY

Des modifications des travaux de base essentiellement dû à des adaptations visant à améliorer le niveau de finition des prestations prévues et à faire quelques économies qui se sont avérées réalisables en cours de chantier.

LOT	Intitulé des lots	Marché HT	Avenant HT	Marché final
1	Démolition, maçonnerie, réseaux sous dallage	14 063.78	- 970.00	13 093.78
2	Menuiseries extérieures aluminium, PVC, serrurerie	10 567.00	+ 216.00 + 2 657.45 - 200.00	13 240.00
3	Isolation, doublage, cloison, plâtrerie, peinture, faux-plafonds	99 818.28	+ 7 343.19	107 161.47
4	Menuiseries intérieures bois	17 858.00	+ 1 021.50	18 879.50
5	Electricité, courants faibles	50 881.03	+ 1 203.50	52 084.53
7	Carrelages, faïence	19 830.32	+ 2 790.00	22 620.32

Le bilan de l'opération se présente de la manière suivante :

Postes	Montants € HT
TRAVAUX	
Marché initial (options incluses)	312 226.04
Avenants	14 061.64
<i>Sous total travaux</i>	
HONORAIRES	
Maîtrise d'oeuvre	29 235.30
Bureau de contrôle technique SPS	5 180.00
<i>Sous total honoraires</i>	34 415.30
DIVERS	
<i>Sous total divers</i>	6 031.98
TOTAL OPERATION	366 734.96

Rappel : dépense subventionnable : 368 700 €.

A la majorité (30 voix pour), le Conseil Communautaire ADOPTE les avenants cités ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

Courant novembre, le conseil communautaire se réunira pour assister à une présentation du PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL(PCET) – projet porté par le Pays des Vosges Saônoises. Cette démarche s'inscrit dans les objectifs nationaux et européens de lutte contre le réchauffement climatique avec l'objectif d'atteindre d'ici 2020 l'objectif européen (paquet climat-énergie) dit des « trois fois vingt » : 20 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre ; 20 % d'économie d'énergie ; 20 % d'énergie renouvelable dans la consommation totale d'énergie. Le PCET vise également à faire entrer le Pays des Vosges Saônoises dans une dynamique vertueuse permettant d'atteindre le Facteur 4 d'ici 2050, soit une division par 4 des émissions de gaz à effet de serre par rapport aux émissions de 1990.

Un second sujet sera abordé concernant le projet de conférence des 1000 étangs. Ce travail réalisé en commun entre le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, la Communauté de Communes des 1000 étangs et la Communauté de Communes de la Haute-Vallée de l'Ognon permettra de réfléchir avec l'aide d'une personne extérieure à des axes de développement de notre territoire. Cette réflexion associera les élus et les membres de la société civile.

Le Président donne rendez-vous le **jeudi 13 décembre 2012** pour traiter principalement du dossier de demande de subventions lié à l'aménagement de 4 pôles périscolaires. La commune de BELONCHAMP recevra les délégués communautaires à la salle des fêtes de TERNUAY(pas de locaux disponibles à Belonchamp).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.



Henri SAINTIGNY
Président de la Communauté de Communes
de la Haute-Vallée de l'Ognon,